

# LA NÉGO : TOUT LE MONDE Y GAGNE !



*Réponse du gouvernement à nos demandes*

## Il y a loin de la coupe aux lèvres



Le gouvernement nous a présenté ses propositions le lundi 30 novembre. Ces offres du Conseil du trésor ne répondent pas aux besoins des salarié-es. Voici pourquoi :

### Salaires

Nous demandons une augmentation de salaire de 11,25 % sur trois ans, incluant le rattrapage salarial. Le gouvernement nous offre une augmentation des « coûts de main-d'œuvre » limitée à 7 % sur cinq ans. La différence est de taille.

En effet, les salaires ne sont qu'une composante parmi d'autres des coûts de main-d'oeuvre. Par exemple, la proposition du Conseil du trésor inclurait les coûts relatifs au maintien de l'équité salariale, à la relativité salariale, aux régimes de retraite et aux « correctifs apportés, le cas échéant, aux problématiques sectorielles ». Le reste serait dévolu aux augmentations de salaire pour un contrat de travail de cinq ans. À ce moment-ci, nous n'avons aucune idée de ce qui irait à d'éventuelles augmentations de salaire, ni même s'il y en aurait.

### Organisation du travail

Par ailleurs, le gouvernement introduit la question de l'organisation du travail dans sa réponse. En conférence de presse, les porte-parole gouvernementaux ont expliqué que d'éventuelles économies engendrées par la réorganisation du travail pourraient être utilisées dans la recherche de solutions aux problèmes sectoriels. Encore ici, plusieurs éléments devront être éclaircis.

### Conciliation famille-travail

En ce qui a trait à une loi-cadre sur la conciliation famille-travail, le gouvernement ne montre aucune ouverture. Il plaide qu'il a déjà adopté plusieurs législations dans la foulée de sa politique sur la famille.



### Droits parentaux

En matière de droits parentaux, le gouvernement accepte de travailler avec nous pour rendre nos conventions collectives conformes aux différentes lois mais semble exclure la Charte des droits et libertés de cet exercice.

### Ouvriers spécialisés

En ce qui a trait aux ouvriers spécialisés, le gouvernement nous fera connaître sa position plus tard.



## Régime de retraite

Enfin, en ce qui à trait au régime de retraite, les négociateurs du Front commun ont rencontré les représentants du Conseil du trésor le 18 novembre dernier. Ceux-ci nous ont présenté les premiers éléments de réponse concernant nos revendications. Nous y reviendrons dans un prochain bulletin.

La rencontre du 30 novembre a été très courte. Les négociateurs syndicaux n'ont pas eu l'occasion, lors de cet entretien, d'éclaircir plusieurs zones d'ombre qui demeurent. C'est pourquoi nous utilisons ici le conditionnel puisqu'il s'agit d'une opinion préliminaire à partir du texte déposé et qui devra être vérifiée. D'autres rencontres de négociation d'ici la fin de l'année 2009 nous permettront d'en savoir davantage.

## Pas question de baisser les bras !

**Nos demandes sont légitimes et réalistes. Pour l'avenir de nos services publics, un engagement du gouvernement s'impose !**

**Notre Front commun crée déjà tout un impact. Contrairement à l'attitude d'intransigeance adoptée en 2003-2005, le gouvernement se montre cette fois-ci ouvert à mener une véritable négociation. Il a d'ailleurs répondu à nos demandes à peine un mois après le dépôt, comme nous l'avions invité à le faire. Ce qui nous laisse croire à une volonté de conclure une entente négociée avant le 31 mars 2010.**

**À nous de faire la preuve de notre détermination inébranlable au cours des prochains mois !**

## La tournée régionale du Front commun : un succès retentissant !



De Val D'Or à Gaspé en passant par Rimouski, la tournée du Front commun s'est arrêtée dans les 13 régions du Québec. Partout, les assemblées syndicales ont fait salle comble avec des niveaux de participation fort encourageants ! Les travailleuses et les travailleurs, membres de la CSN, du SISP et de la FTQ, ont été nombreux à se déplacer pour accueillir ce Front commun historique et lancer cette nouvelle ronde de négociations. C'est d'ailleurs sous le signe de la mobilisation que cette tournée prenait fin le 29 octobre dernier à Montréal, avec la tenue du grand rassemblement du Front commun, auquel des milliers de personnes ont participé avec enthousiasme.

## Vers une convention collective à la hauteur de nos attentes !

Le vendredi 30 octobre marquait le lancement officiel des négociations des secteurs public et parapublic. C'est en Front commun que les représentants des 475 000 travailleuses et travailleurs ont déposé leurs demandes de table centrale au Conseil du trésor.

Les demandes de table centrale sont présentées communément par les organisations membres du Front commun. Ainsi, la CSN, la FTQ et le SISP portent d'une même voix les quatre revendications majeures de cette négociation :



## 1- Vers un rattrapage salarial équitable

La dernière négociation s'étant terminée abruptement par un décret du gouvernement Charest et le gel des salaires, le temps est venu de se réapproprier notre droit fondamental de négocier et de mettre un terme à l'appauvrissement des travailleuses et des travailleurs des secteurs public et parapublic.

Le Front commun vise un règlement négocié de la convention collective pour le 31 mars 2010. Les membres du Front commun souhaitent que cette nouvelle convention couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 décembre 2012 inclusivement.

Les travailleuses et les travailleurs demandent des hausses salariales de 2 % par année afin de se prémunir contre l'inflation, jumelées à un rattrapage équivalent à 1,75 % par année afin de combler une partie du retard salarial qui, selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), se chiffre à 8,7 % par rapport aux autres salarié-es. En somme, on parle donc d'une revendication pour un taux de 3,75% par année pendant trois ans. Si la croissance de l'économie québécoise devait dépasser 3,75 %, un mécanisme de renégociation est prévu.

## 2- Un régime de retraite rentable et garanti

Le Front commun souhaite notamment changer la méthode de financement du Régime de retraite des employé-es du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), afin d'assurer une plus grande stabilité du taux de cotisation des travailleurs, tout en garantissant à ceux-ci la sécurité des prestations de retraite.

## 3- Appuyer nos ouvriers spécialisés !

Les ouvriers spécialisés sont recherchés dans nos établissements publics et nos réseaux ont de plus en plus de difficultés à attirer et à retenir la main-d'œuvre qualifiée. Les salaires sont si peu concurrentiels que la relève se fait chaque jour plus rare. Les postes non comblés finissent par être confiés en sous-traitance. Cette négociation doit contribuer à trouver des solutions pour relever le défi du renouvellement de la main-d'œuvre et pour retenir le personnel dans le secteur public.

## 4- Conciliation famille-travail : des paroles aux gestes !

Le Front commun revendique que le gouvernement s'engage à aller de l'avant avec une loi-cadre s'appliquant à toutes les travailleuses et tous les travailleurs pour promouvoir et soutenir la conciliation famille-travail. Pour le Front commun, elle doit inciter chaque milieu de travail, de façon paritaire, à trouver des solutions concrètes pour faciliter la conciliation famille-travail.



---

## Concours vidéo [re:public ]

Les inscriptions sont en cours. Participez dès maintenant ! Soumettez votre vidéo en ligne sur le site internet dès aujourd'hui.

Plus de 5000 \$ en prix à gagner !

**Vous avez jusqu'au 7 février 2010 !**

**[www.concoursrepublic.net](http://www.concoursrepublic.net)**







## Une négociation coordonnée à tous les niveaux !

Les fédérations des secteurs public et parapublic sont responsables des négociations sectorielles. Elles ont par ailleurs choisi de coordonner leurs stratégies de négociations sur quatre grands enjeux :

### Frais d'arbitrage

En matière de partage des frais d'arbitrage, les fédérations de la CSN souhaitent revenir aux dispositions antérieures à 2005, qui permettent une défense plus juste en situation de litige.

### Augmentation de la part de l'employeur aux coûts des régimes d'assurances

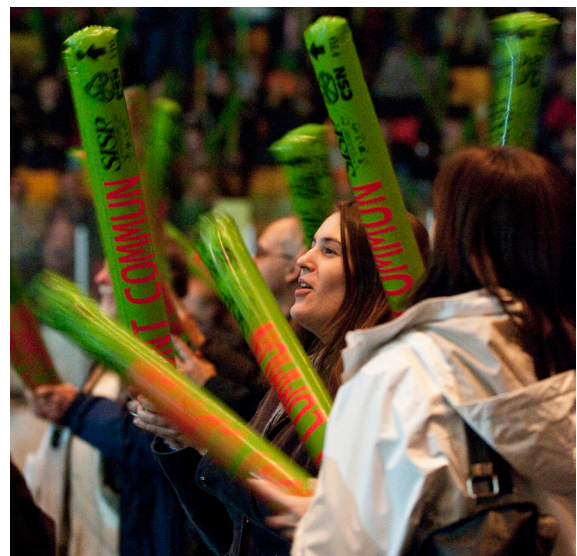
Le coût des assurances varie beaucoup d'un secteur à l'autre. Nous entendons donc défendre une position qui vise à ce que les employeurs assument une part plus équitable des coûts d'assurances dans les régimes auxquels ils participent. La part de l'employeur est présentement inscrite à un montant fixe. En 1991, cette proportion équivalait à environ 20 % de la prime totale; aujourd'hui, cela vaut moins de 5 %. Nous souhaitons donc faire augmenter les cotisations de l'employeur afin de retrouver un équilibre.

### Disparités régionales et primes.

Nous souhaitons trouver des mesures de soutien aux travailleuses et travailleurs qui font face aux conditions de vie particulières des régions éloignées. Quant aux primes, elles visent à refléter diverses conditions particulières inhérentes à un type de travail, un quart de travail ou un lieu de travail.

### Relativité salariale

Un dépôt complémentaire au sujet de la relativité salariale suivra. Ce dossier sera mené en intersyndicale avec le gouvernement. Ces travaux visent à revoir la structure salariale de l'État afin d'en corriger les iniquités en ce qui a trait aux catégories d'emplois à prédominance masculine ainsi que les catégories mixtes.



### La mobilisation ne fait que commencer !

Soyez prêts à la mi-décembre ! Les conseils centraux CSN organiseront une action de mobilisation régionale s'articulant autour de cibles significatives. Ces actions s'organiseront en comités régionaux de mobilisation. D'autres informations suivront bientôt !

